

**LES PROPOSITIONS DE REFORMES DU SECTEUR CONCERNANT
LES MAISONS MEDICALES AU FORFAIT**

DE M. ANDRE DU BUS DE WARNAFFE

**A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTE**

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai effectivement pris connaissance du document issu des travaux de la commission. Il me semble qu'il s'agit d'un document équilibré qui énumère des propositions réalistes à même de consolider et de parfaire le système actuel. Comme vous le signalez, ces propositions portent notamment sur la qualité des soins, le travail en interdisciplinarité, la bonne utilisation des ressources, la transparence et la continuité des soins.

Les spécificités bruxelloises ne sont pas abordées comme telles. Cependant, le document insiste sur la nécessité de lier la gravité des soins avec un financement adapté. Dans le chapitre consacré au territoire d'activités, l'accent est mis sur l'importance du niveau local pour déterminer la disponibilité des soins de première ligne. Ces propositions me semblent de nature à prendre en compte les spécificités bruxelloises.

Comme je l'ai évoqué lors de la précédente interpellation sur le sujet, j'ai fait part à la ministre fédérale de mon souhait d'une concertation à ce sujet avec son cabinet, tant par courrier que de vive voix lors de la dernière réunion de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique. Je n'ai pas encore reçu de proposition de date et l'interpellerai à nouveau à ce sujet lors de la prochaine réunion de la CIM, qui aura lieu au début du mois de juillet.

La Fédération des maisons médicales a participé à l'élaboration des propositions contenues dans le document. Elle m'a fait part de sa satisfaction, estimant que ces propositions représentaient un équilibre acceptable pour toutes

les parties. Ce dossier semble en bonne voie. Nous serons attentifs aux suites qui seront données à ce document.